



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de
construction

140 O'Connor Street

140, rue O'Connor

Ontario

Ottawa

K1A 0S5

Title - Sujet Local Temporaire des SPAC, 5 Local Temporaire des SPAC, 50	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP916-201774/B	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 20201774	Date 2021-03-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$FG-347-79753	
File No. - N° de dossier fg347.EP916-201774	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-03-30 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boujenoui, Nabil	Buyer Id - Id de l'acheteur fg347
Telephone No. - N° de téléphone (613) 295-9356 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fait partie des documents de soumission.

La modification 004 est émise pour les suivantes :

- (1) Inclure le fichier Videos et Images dans la section Pièces Jointes; et
- (2) Questions et Réponses des soumissionnaires; et
- (3) Émettre Addenda 002

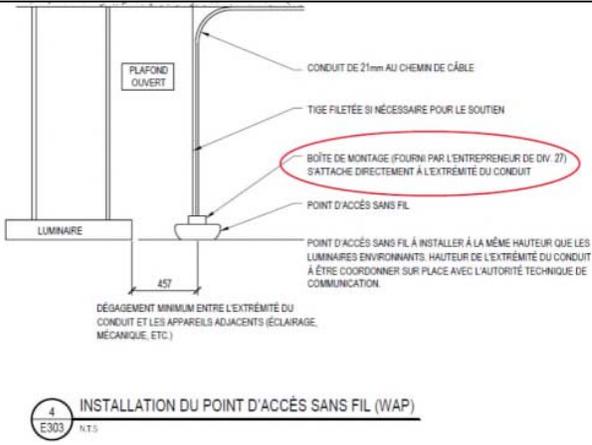
(1) Inclure le fichier Videos et Images dans la section Pièces Jointes

Reportez-vous à la section Pièces Jointes sur Achats et Ventas.

(2) Questions et Réponses des soumissionnaires

Item No.	QUESTION	RÉPONSE
28	Sur les dessins et les devis, WC1 et WC2 n'ont pas le fabricant, le distributeur, le numéro de modèle ou le numéro de couleur. Veuillez donner.	Soumettre conformément aux dessins et devis - Reportez-vous à la section 09 72 16.13, 09 84 00 et Dessin ID-06.
29	Au devis 08 80 50 Vitrages (item 2.1.2) – il est mention de film dans le vitrage, par contre aucune indications sur les plans ? SVP Clarifier.	Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous au dessin ID-06, note 2 et à l'addenda no. 002.
30	Est-ce possible de confirmer le type de porte pour l'ouverture 900a et 900C ? Le cadre est en acier et la porte type 1 avec insertion de verre n'est pas identifiée, est-ce en acier ou en bois... ?	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
31	Devis 09 84 00 le revêtement mural en feutre WC2 est mentionné 2mm d'épaisseur, est-ce qu'il s'agit bien d'un revêtement en feutre, habituellement, c'Est produit sont 3/8"(9mm) ou 1/2" (12mm) ? SVP clarifier.	Soumettre conformément aux dessins et devis – Reportez-vous à la section 09 84 00.
32	Il n'a pas de section de devis pour la section Communication basket Tray. Il a seulement la section Electrical Basket Tray section 26 05 36. Donc doit-on en conclure que pour l'installation du basket tray de communication est sous la gouverne du basket tray électrique...?	Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous à la section 26 05 36.
33	Au devis, à la section 27 05 26, article 3.1.2 "...raccorder TGB du local 910 au local 913 panneaux distribution électrique....conducteur #3/0..." mais selon la note 25, plan E203, la TGB "...conducteur #2/0 jusqu'au point de mise à la terre principale de l'édifice...". Donc est-ce un conducteur #3/0 jusqu'au local 913 ou un conducteur #2/0 jusqu'au MGB de la salle principale, situé à quel endroit...?	Reportez-vous à l'addenda no. 002. .
34	Au devis, à la section 27 05 28, les articles 3.4.1 @ 3.4.3, la mise à la terre des équipements (local 910) se fait avec un conducteur #3/0. Mais selon la note 25, Plan E203 le conducteur serait du #6. Veuillez clarifier.	Reportez-vous à l'addenda no. 002. .

35	Au devis, à la section 27 05 28, article 2.2.3...réseau de distribution en plafond : crochet en J. Alors c'est fourni et installé par entrepreneur en câblage structuré ou par entrepreneur électricien..? si par entrepreneur électricien, nous avons besoin de spécifications et détails des travaux et équipements utilisés.	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
36	Selon le plan SEC-01, il a partagé des travaux entre la division 26 et la division 28 – sécurité. Mais il n'a pas de section de devis de sécurité dans la division 28. Selon notre compréhension des notes 1 @ 9 au plan E203, tout ce qui est au plan SEC-01, mentionnant la division 28 est fait par le représentant ministériel. Veuillez confirmer.	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
37	Selon la note 16, plan E203 "...Une connexion en dessous du tapis, aux fins de raccordement à la prise de courant au plancher, dessous de la table.... " Est-ce que le raccordement se fait : <ul style="list-style-type: none"> a. Trancher dans la dalle de béton dessous le tapis..? b. Raceway type over floor de wiremold..? c. Raceway type under carpet de connectrac..? <p>Note: Il n'a pas de section de devis pour cette portion du travail ni de détail au plan...</p> <p>Note : Besoin de détail pour le type de boîte encastré utilisé, est-ce dans le plancher ou dans un mobilier...?</p>	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
38	Selon la note 17, au plan E203, même question que pour la note 16, et aussi est-ce seulement pour data-communication et/ou aussi le power? Est-ce que le raceway est à plusieurs chanel..?	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
39	Selon la note 18, au plan E203, il n'a pas de section de devis de performance, pour le monument de plancher avec résistance au feu.	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
40	Est-il possible d'avoir des détails de coupe montrant la cloison en béton sur le périmètre du mur extérieur? Nous avons maintenant moyen de savoir si le nouveau plafond à barre en T à 2527 mm arrivera au ras de la cloison périphérique. Aucune nouvelle cloison en gypse n'est indiquée non plus, donc connaître cette hauteur déterminera si elles sont nécessaires ou non. Si cela n'est pas répondu, nous supposons simplement que les deux niveaux sont affleurants et excluons toutes les cloisons pour ce travail.	Reportez-vous à l'addenda no. 002.
41	Étant donné qu'il n'y a pas de travaux à afficher, y a-t-il des photos, des vidéos, des modèles 3D de ce site disponibles?	Reportez-vous à l'item 1) de la modification 004
42	Besoin de clarification concernant : Au détail du plan E303, c'est indiqué "...fourni par l'entrepreneur de div 27..."). Il n'a pas de section de devis pour ce travail, dans la division 27 :	Reportez-vous à l'addenda no. 002.

	 <p>INSTALLATION DU POINT D'ACCÈS SANS FIL (WAP)</p>	
<p>43</p>	<p>Concernant les types de porte/cadre pour les ouvertures 900A et 900C, selon l'élévation des cadres A et D (de la page ID-12), les cadres sont en aluminium, mais dans le tableau des ouvertures, ils sont mentionnés PS (acier de type 16). Donc SVP clarifier les ouvertures 900A et 900C sont fabriqués avec quel matériaux.</p>	<p>Reportez-vous à l'addenda no. 002.</p>
<p>44</p>	<p>Sur le dessin de finition du sol (ID07), il y a une note qui indique que les murs en briques ne nécessitent aucune base en caoutchouc. Les dessins n'indiquent pas lesquels des murs existants sont en maçonnerie ou non. Pouvez-vous confirmer cela? Sinon, nous supposons que tous les murs existants sont en brique et ne permettront pas de nouvelle base autre que de nouvelles cloisons sèches.</p>	<p>Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous à ID-04, note 3.</p>
<p>45</p>	<p>Besoin de clarification concernant : Selon la note 22, plan E202 : "Débrancher et retirer tous les haut-parleurs d'alarme incendie...et conserver pour l'installation dans une nouvelle disposition..." Mai la note 2, du plan E101 : "Détail typique : "...Prévoir un nouveau haut-parleur d'alarme incendie...." Est-ce que les haut-parleurs d'alarme incendie sont : (conservé et relocalisé) OU (enlever et fournir un nouveau...)"?</p>	<p>Reportez-vous à l'addenda no. 002.</p>
<p>46</p>	<p>En réponse à la modification no 1, question et réponse no 9, la section 01 00 10 - 1.12.1 - Le mobilier et l'équipement existants doivent être enlevés et éliminés par l'entrepreneur. Cela étant dit, le dessin de démolition (ID01) ne montre pas la disposition du mobilier existant. Afin de tarifier la démolition du mobilier et des équipements existants, nous aurons besoin de plus d'informations. Étant donné que le dessin de démolition (ID01) ne montre aucun meuble ou équipement à enlever, nous supposons simplement qu'il n'y en a pas dans notre champ d'application si aucune information supplémentaire n'est fournie.</p>	<p>Reportez-vous au prochain Addenda no. 003.</p>
<p>47</p>	<p>Sur le dessin ID12, pour les portes 900A et 900C, la</p>	<p>Reportez-vous à l'addenda no. 002.</p>

	<p>nomenclature indique GL, mais ce n'est pas défini. Pour le type de cadre D, le panneau latéral est représenté sous forme de verre feuilleté de 12 mm. Cependant, en se référant à la section 08 80 50 - vitrage, GL n'est pas défini et le seul verre indiqué est trempé de type 2, PAS stratifié.</p> <p>Pouvez-vous préciser quel type de verre est GL?</p>					
48	<p>Le présent approvisionnement est assujéti à une exigence obligatoire en matière de sécurité. À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité au niveau « Secret » découlant d'une vérification d'organisation désignée. Le défaut de se conformer à cette exigence rendra la soumission non recevable et la soumission sera rejetée.</p>	Reportez-vous à la modification no. 002.				
49	<p>Addenda #1 fait référence à un fournisseur obligatoire pour la sécurité (ADSS Sécurité), par contre il n'y a pas de devis, ni informations sur les produits à fournir. Est-ce que les travaux de sécurité seront réalisés dans un contrat séparé ? S'ils sont inclus au présent contrat, SVP fournir les informations nécessaires.</p>	Reportez-vous à l'addenda no. 001 et l'addenda no. 002.				
50	<p>Dans l'amendement n° 1, la question 11 demande des éclaircissements sur les opérateurs de porte et la réponse est de se référer au calendrier du matériel sur ID12. Il n'y a aucune mention des opérateurs de porte sur ce plan, cependant les opérateurs de porte sont indiqués dans le cahier des charges 08 71 00.</p> <p>Veuillez confirmer si des opérateurs de porte sont effectivement nécessaires, sinon nous supposons qu'il n'y en a pas.</p>	Reportez-vous à l'addenda no. 002.				
51	<p>Nous avons envoyé une demande, la semaine dernière, pour des spécifications concernant les matériaux suivants :</p> <p>Malheureusement, les spécifications n'ont pas été adressés dans l'addenda #1.</p> <p>Est-ce qu'il serait possible d'avoir des spécifications supplémentaire?</p> <table border="1" data-bbox="203 1402 748 1646"> <tr> <td></td> <td>WALL COVERING - BLACK HERRINGBONE 3D PATTERN</td> </tr> <tr> <td></td> <td>WALL COVERING - DARK GRAY RIBBED FELT</td> </tr> </table>		WALL COVERING - BLACK HERRINGBONE 3D PATTERN		WALL COVERING - DARK GRAY RIBBED FELT	Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous à la section 09 72 16.13, 09 84 00 et Dessin ID-06.
	WALL COVERING - BLACK HERRINGBONE 3D PATTERN					
	WALL COVERING - DARK GRAY RIBBED FELT					
52	<p>Dans le rapport sur les substances désignées, article 4.1.1.1 Matériaux contenant de l'amiante, le premier élément est un composé de nivellement de sol non friable, environ 500 mètres carrés que nous devons enlever. Celui-ci est situé dans la section Nord / Est / Sud sous la moquette.</p> <p>Pouvez-vous préciser si nous devons fournir un nouveau nivellement de plancher? C'est la seule zone où nous enlevons le composé de nivellement du sol et seule une</p>	Reportez-vous à l'addenda no. 002. et Section 09 65 16- 3.5.5.				

	<p>partie de cette zone sera recouverte de nouveau béton poli. Les nouveaux revêtements de sol ne correspondent pas à l'existant, il y aura donc des zones avec un composé de nivellement de sol existant (inconnu) et des zones avec une dalle de béton nue.</p> <p>Si nous ne recevons pas de clarification, nous supposerons simplement que les nouveaux revêtements de sol ne nécessiteront pas de nivellement supplémentaire.</p>	
<p>53</p>	<p>Les notes 4 et 5 sur l'ID-04 indiquent que les colonnes de béton existantes doivent être nettoyées, rapiécées et réparées. Celles-ci représentent un périmètre de travail potentiellement important (environ 3850 p2). Ces colonnes sont également couvertes, il n'y a donc aucun moyen de déterminer l'étendue de la réparation du béton. Le coût de la réparation peut être assez cher. Est-il possible de prévoir une indemnité de réparation (15%) !? Sinon, nous aurons besoin de confirmation que chaque pied carré de ces colonnes doit être réparé. Si nous ne recevons aucune clarification, nous supposerons que seules des réparations mineures sont nécessaires (1 heure par colonne).</p>	<p>Reportez-vous au prochain Addenda no. 003.</p>
<p>54</p>	<p>01 47 15; 3.8.1. indique que le test de qualité de l'air intérieur doit être effectué par un représentant ministériel qualifié de contrôle de la QAI. Le représentant ministériel est présumé être le propriétaire.</p> <p>01 47 15; 3.8.1.2 indique que les tests de qualité de l'air intérieur doivent être effectués par un consultant qualifié en tests de QAI sous la supervision d'un hygiéniste industriel certifié (CIH) ou d'un ingénieur professionnel (PE) et aux frais de l'entrepreneur.</p> <p>Veuillez confirmer si les tests de qualité de l'air intérieur après toute construction sont effectués par le propriétaire ou l'entrepreneur. Si cette question n'est pas répondue, notre interprétation est que ce test doit être par et à la charge du propriétaire.</p>	<p>Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous à la section 01 47 15-3.8.1.2.</p>
<p>55</p>	<p>Veuillez indiquer le matériau de la rampe, des escaliers et du plancher surélevé existants.</p> 	<p>Reportez-vous au prochain Addenda no. 003.</p>
<p>56</p>	<p>Addenda #1 fait référence à un fournisseur obligatoire pour la sécurité (ADSS Sécurité), par contre il n'y a pas de devis, ni informations sur les produits à fournir. Est-ce que les travaux de sécurité seront réalisés dans un contrat séparé ? S'ils sont inclus au présent contrat, SVP fournir les informations nécessaires.</p> <p>Après discussion avec la compagnie ADDS, il ne sont pas en mesure de donner une soumission pour ce</p>	<p>Reportez-vous à l'addenda no. 002.</p>

	projet, manque d'informations sur les produits à fournir, il n'y a pas de devis. SVP clarifier.	
57	<p>Devis 01 00 10 – item 1.7.2 et 1.7.3 (services de protection incendie et services de surveillance incendie), il est mentionné de retenir les services de fabricant des systèmes de protection incendie une fois par jour ou à intervalles indiqué par le Ministère afin d'isoler et protéger les ouvrages touchés par les travaux et par le fait même d'avoir un "firewatch" pendant que le système est hors services :</p> <p>Ce type d'intervention est difficilement chiffrable au stade de soumission, étant donné que nous ne savons pas le nombre d'intervalles à laquelle le Ministère nous demandera d'isoler le système et étant donné que le fabricant nous donne qu'un taux horaire. Dans le but d'être le plus équitable possible, est-ce possible d'indiquer, pour fin de soumission, une allocation (\$\$\$) pour ces interventions ?</p>	Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous à la section 01 00 10-1.7.
58	Le devis des toiles solaire n'est pas claire je n'arrive pas à savoir quel mécanisme ni tissu de toile demandé au projet.	Soumettre conformément aux dessins et devis- Reportez-vous à la section 12 24 00-2.2.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP916-201774/B

Amd. No. - N° de la modif.
004

Buyer ID - Id de l'acheteur
fg347

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.097053.012

File No. - N° du dossier
FG347 / EP916-201774/B

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ADDENDA 002

Date: 16 mars 2021
Addenda Numero: 02, REV.01
Numero du projet: R.097053

Les modifications suivantes dans les documents de soumission entrent en vigueur immédiatement.
Cet addenda fera partie des documents de construction.

DESSINS

1 ID-01 Plan des Ouvrages de Démolition, au Neuvième Étage

.1 .1 Ajouter la note D20 «Tout le composé de nivellement de sol existant doit être enlevé dans les zones recevant du nouveau CONC. finition - Reportez-vous à la légende des finitions de plancher. »

2 ID-05 Plan De Plafond Réfléchi, Au Neuvième Étage

.1 Ajouter la note n ° 3 «Dessous de la cloison en béton périphérique à 2032 mm au-dessus du plancher fini.

3 ID-12 Nomenclature Des Portes Et (Ou) Bâti Et De La Quincaillerie

.1 La légende de la nomenclature de la porte supprime «GL: verre» et insère «GL: verre trempé».

.2 Insertion d'élévation de type 1 de porte "Insertion de cadre en acier".

.3 Châssis de type A Élévation supprimez "Cadre en aluminium" et insérez "Cadre en acier pressé".

.4 Élévation de type D de cadre supprimer «Cadre en aluminium et insérer« Cadre en acier pressé »et supprimer« Quincaillerie et cadres noirs »et insérer« Finition de peinture selon l'annexe ».

4 E101 – Aménagement des Installations D'éclairage

.1 Supprimer la note du Dessin #2. Remplacer par : Note du Dessin #2 : " RELOCALISER UN HAUT PARLEUR D'ALARME INCENDIE EXISTANT ET/OU EN FOURNIR UN NOUVEAU POUR CORRESPONDRE AUX EXISTANTS ET LE RACCORDER AU CIRCUIT EXISTANT D'ALARME INCENDIE, QUI ALIMENTE LA PRÉSENT ZONE."

5 E203 – Aménagement des Installations de Courant et de Télécommunication

.1 Supprimer la note du Dessin #16. Remplacer par : Note du Dessin #16 : "FOURNIR UN POTEAU DE SERVICE FAISANT TOUTE LA LONGUEUR ENTRE LE PLANCHER ET LE PLAFOND; À AMÉNAGER AVEC UNE (1) PRISE DE COURANT DUPLEX POUR L'IMPRIMANTE. FOURNIR UN NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE À CANAL SIMPLE DANS LE TAPIS À PARTIR DU MUR DE PARTITION AUX STATIONS DE TRAVAIL POUR QUE L'ALIMENTATION SOIT CACHÉE SOUS LE TAPIS. ACHEMINER LE CONDUIT VERS LE BAS, À PARTIR DU PLAFOND JUSQU'AUX STATIONS DE TRAVAIL EN PASSANT LE CONDUIT À L'INTÉRIEUR DU POTEAU DE BRANCHEMENT.

Date: 16 mars 2021

Addenda Numero: 02, REV.01

Numero du projet: R.097053

.2 Supprimer la note du Dessin #17. Remplacer par : Note du Dessin #17 : "FOURNIR UN NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE DANS LE TAPIS À CANAL DOUBLE COMPLET AVEC TOUT LE MATÉRIEL ET ACCESSOIRES REQUIS DE LA COLONNE AUX CABINES TÉLÉPHONIQUES POUR QUE L'ALIMENTATION ET LE CÂBLAGE DE COMMUNICATION SOIT CACHÉ SOUS LE TAPIS. FOURNIR UN NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE À CANAL DOUBLE DE MONTAGE EN SURFACE À PARTIR DE L'ESPACE DU PLAFOND, EN BAS DE LA COLONNE AU NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE DANS LE TAPIS. LES CABINES TÉLÉPHONIQUES DOIVENT ÊTRE ALIMENTÉES PAR LA BASE. INTERCONNECTER L'ENSEMBLE DES TROIS CABINES TÉLÉPHONIQUES AU MÊME CIRCUIT. SE RÉFÉRER AUX DÉTAILS 7, 8 ET 9 SUR LE DESSIN E303."

.3 Supprimer la note du Dessin #18. Remplacer par : Note du Dessin #18 : "FOURNIR UN MONUMENT D'OBSERVATION ENCASTRÉ DANS LE PLANCHER, DE 120 VOLTS ET 15 AMPÈRES ET À COTE D'IGNIFUGEAGE, À AMÉNAGER AVEC DEUX (2) PRISES DE COURANT DUPLEX ET QUATRE (4) SORTIES DE DONNÉES, AVEC PLAQUE DE RECOUVREMENT EN ACIER INOXYDABLE, DE FORME RONDE ET DE TYPE ARTICULÉ. FOURNIR UN (1) CONDUIT DE 21mm POUR LE COURANT ET UN (1) CONDUIT DE 41mm POUR LES INSTALLATION DE COMMUNICATION. ACHÉMINER LES CONDUITS VERS LE HAUT, À PARTIR DU PLANCHER JUSQU'À LA DALLE DU PLAFOND TEL QU'INDIQUÉ. L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX DE PERÇAGE DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION SUR PLACE ET CE, PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE, APRÈS QUE L'ON AURA EXAMINÉ LA DALLE SELON LES RÈGLES DU MÉTIER. SE REPORTER AU DÉTAIL DU MONUMENT D'OBSERVATION SUR DESSIN E303."

.4 Supprimer la note du Dessin #25. Remplacer par : Note du Dessin #25 : " FOURNIR UNE BARRE DE MISE À TERRE EN CUIVRE TEL QU'INDIQUÉ AVEC CONDUCTEUR #2/0 JUSQU'À LA BARRE DE MISE À TERRE AU PANNEAU DE DISTRIBUTION DANS LA SALLE 913. FOURNIR CONDUCTEUR #6 À PARTIR DE LA BARRE DE MISE À TERRE JUSQU'À CHAQUE RACK DE SERVEUR ET AUX BANDES DE CUIVRES POUR PLANCHER DISSIPATIF STATIQUE SITUÉES AU PÉRIMÈTRE. LES RACCORDS POUR LES BANDES DU PLANCHER DOIVENT ÊTRE CHACHÉES DERRIÈRE LES PLINTHES. COORDONNER L'OUVRAGE AU CHANTIER AVEC TOUS LES MÉTIERS. SE REPORTER AU DÉTAIL TYPIQUE DE BARRE DE MISE À TERRE SUR DESSIN E303.

6 E303 – Détails Électriques

.1 Supprimer le Dessin E303. Remplacer avec le Dessin E303/R1 joint.

DEVIS

1 01 33 00 Documents Et Échantillons À Soumettre

.1 Supprimer l'article 1.1.23.4. «ADSS: Sécurité.» et insérez «ADSS: Security. L'entrepreneur en sécurité du Représentant du Ministère a été fourni à titre d'information / référence seulement. L'entrepreneur général doit transporter un entrepreneur en sécurité pour fournir la portée définie dans le cahier des charges de la division 28. »

Date: 16 mars 2021

Addenda Numero: 02, REV.01

Numero du projet: R.097053

2 08 71 00 Quincaillerie Pour Portes

.1 Supprimer l'article 2.2.6. entièrement.

3 08 80 50 Vitrages

.1 Supprimer l'article 2.1.2. entièrement.

4 Section 27 05 26 – Mise à la Terre et Mise à la Masse des Réseaux de Télécommunications

.1 Supprimer Section 1.2. Remplacer par: Section 1.2:

“1.1 Telecommunications Industry Association (TIA):

.1 ANSI/TIA-606-B, Administration Standard for Commercial Telecommunications Infrastructure (and all associated addendums).

.2 ANSI/TIA-607-C, Generic Telecommunications Bonding and Grounding (Earthing) for Customer Premises.

.3 ANSI/TIA-568.1-D, Commercial Building Telecommunications Infrastructure Standard.

.4 ANSI/TIA-569-D, Telecommunications Pathways and Spaces.

.5 Shared Service Canada Premises Telecommunications Infrastructure Installation in Leased, Owned and Occupied under Shared Service Canada Mandate Performance Requirements for, technical standard TS01.

.6 Power and cooling in Distributor (Telecom) Rooms, technical standard TS09.

.7 Generic Specification for Office Building, Telecommunications Spaces, Pathways and Grounding System.

.8 Telecommunications Infrastructure from Government of Canada GC Workplace Fit-up Standards: Technical Reference Manual.”

.2 Supprimer Section 2.2, Article .1. Remplacer par: Section 2.2, Article .1: "Conducteur en cuivre sous gaine verte, isolés, de grosseur 2/0AWG conformément à la section 26 05 28 - Mise à la terre du secondaire.”

.3 Supprimer Section 3.1, Article .2. Remplacer par: Section 3.1, Article .2: " Raccorder les TGB à la terre de l'appareillage c.a. du panneau de distribution électrique, au moyen d'un conducteur en cuivre de grosseur 2/0 AWG, afin d'assurer la continuité des masses.”

Date: 16 mars 2021

Addenda Numero: 02, REV.01

Numero du projet: R.097053

.4 Supprimer Section 3.4, Article .1. Remplacer par: Section 3.4, Article .1: "Raccorder les chemins de câbles métalliques se trouvant à l'intérieur aux TGB, au moyen d'un conducteur en cuivre isolé, sous gaine verte, de grosseur 2/0 AWG."

.5 Supprimer Section 3.4, Article .2. Remplacer par: Section 3.4, Article .2: " Raccorder le blindage ou les éléments métalliques des câbles se trouvant à l'intérieur du local de télécommunications aux TGB, au moyen d'un conducteur en cuivre isolé, sous gaine verte, de grosseur 2/0 AWG."

.6 Supprimer Section 3.4, Article .3. Remplacer par: Section 3.4, Article .3: "Raccorder le châssis d'appareillage se trouvant à l'intérieur du local d'arrivée des télécommunications aux TGB, au moyen d'un conducteur en cuivre isolé, sous gaine verte, de grosseur 3/0 AWG."

5 Section 27 05 28 – Canalisations Pour Réseaux de Télécommunication

.1 Supprimer Section 2.2, Article .3.

6 28 13 00 Systemes de securite electronique

.1 Ajouter la section ci-jointe - 28 13 00 Systèmes de sécurité électronique.

1 Général**1.1 LIEU DE TRAVAIL**

- .1 Adresse du site : PdP1, 50 rue Victoria, 9^e étage, Gatineau, Québec
- .2 Le représentant ministériel construit un espace partagé sur le 9^e étage de ce lieu et exige que les composants de sécurité soient associés à des points respectifs connecté et compatible avec les systèmes du bâtiment.

1.2 COMPTE RENDU

- .1 Produits et/ou étendue des travaux fournis par le soumissionnaire:
 - .1 Fournir un contrôle d'accès pour contrôler les portes et la couverture des caméras entrant dans l'espace pivotant selon les plans, le calendrier et les spécifications du présent document.
 - .2 Fournir toutes les licences d'utilisation des appareils nécessaires.
 - .3 Intégrer les composants au système de contrôle d'accès et de gestion vidéo (VMS) existant du bâtiment.
 - .4 Fournir de nouveaux composants de porte, selon les besoins, pour assurer un contrôle d'accès électronique aux portes d'entrées et de sorties indiquées, conformément aux dessins et à la cédule.
 - .5 Fournir de nouveaux contrôleurs de réseau, contrôleurs de porte, cabinets et tout l'équipement de soutien nécessaire pour le contrôle d'accès de toutes les portes conformément aux plans et au calendrier de l'espace pivotant.
 - .6 Fournir de nouvelles alimentations électriques pour la quincaillerie de porte à verrouillage électronique.
 - .7 Fournir une interface avec la quincaillerie de porte électronique conformément aux plans et au calendrier.
 - .8 Fournir des caméras conformément aux plans
 - .9 Fournir tout le câblage dans le conduit, conformément au conduit attribué par la Division 26.
 - .10 Travailler avec l'entrepreneur en quincaillerie de porte pour s'assurer que les interfaces, les tensions et les modules de séquençage appropriés sont ajoutés au besoin pour le bon

fonctionnement des portes selon l'ordre de fonctionnement (se reporter aux spécifications et au calendrier de la quincaillerie de porte pour plus de détails).

- .11 Travailler avec la sécurité du bâtiment pour s'assurer que tous les dispositifs supplémentaires sont programmés et faire les essais pour convenir au mode de fonctionnement conformément aux normes du Représentant du Ministère.
- .12 Travailler avec la sécurité du bâtiment pour tester et configurer tous les appareils fournis dans le cadre de ce projet conformément aux normes et au calendrier de mise en service du Représentant du Ministère.

1.3 EXIGENCES DE L'ENTREPRENEUR / SOUMISSIONNAIRE

- .1 L'intégrateur soumissionnaire (entrepreneur) doit satisfaire aux exigences suivantes pour être pris en considération pour ce projet :
 - .1 L'entrepreneur doit avoir au moins deux (2) techniciens locaux sur place qui sont entièrement certifiés sur la marque et le modèle de tout l'équipement qu'ils fournissent. L'entrepreneur doit inclure une preuve de certification avec sa réponse à l'appel d'offres pour chaque personne proposée pour ce projet.
 - .2 Certification BSP active pour la firme intégratrice travaillant sur ce projet.
 - .3 Certifications BSP actives pour tout le personnel travaillant sur ce projet.
 - .4 Licence CCQ active pour tout le personnel travaillant sur le site sur ce projet.
 - .5 Certifications ASP actives pour tout le personnel travaillant sur le site sur ce projet pendant la phase de construction.
 - .6 Autorisation de sécurité de niveau secret actif pour tout le personnel travaillant sur ce projet, telle qu'enregistrée auprès du gouvernement fédéral.
 - .7 Toutes les certifications doivent être conservées tout au long du projet et mises à jour au besoin pour assurer la conformité aux exigences.
- .2 L'intégrateur soumissionnaire (entrepreneur) doit inclure le personnel suivant pour ce projet:
 - .1 Responsable du site de projet à temps plein (SL)

- .2 Gestionnaire de projet (PM) désigné et chargé de veiller au respect de la cédule du projet.

1.4 EXIGENCES DE PERFORMANCE

- .1 Fournir des dispositifs de contrôle d'accès et de système de sécurité en utilisant uniquement des produits figurant sur la liste ULC / UL.
- .2 Fournir un système d'accès sécurisé en faisant appel à une société spécialisée dans les systèmes d'accès sécurisé et qui est certifiée sur tous les produits fournis.
- .3 Les systèmes de contrôle d'accès doivent répondre aux exigences de sécurité spécifiées conformément à la norme UL 294.
- .4 Mise en place du système pour faciliter l'exploitation, l'entretien, la maintenance, les tests et l'extension de services supplémentaires.
- .5 Panneau de configuration de la sécurité
 - .1 Fournir de nouveaux panneaux pour être entièrement compatibles, compléter et faire fonctionner les portes, les dispositifs de sécurité et les entrées / sorties d'alarme fournis par le fabricant du système existant ou le matériel d'exploitation fourni par l'OEM. Provide new panels to be fully compatible, compliment and operate doors, security devices and alarm inputs/outputs provided by manufacturer of existing system or OEM supplied operating hardware.
 - .2 Complet avec lecteur d'identification pour libérer et sécuriser chaque porte.
 - .3 Identifier chaque porte et chaque fonction de contrôle d'alarme avec une lampe identifiée électroniquement sur le panneau ou l'unité d'affichage associée.
 - .4 Étiqueter de façon permanente (les étiquettes en papier ne sont pas acceptables) ou identifier électroniquement chaque emplacement du panneau de commande sur le panneau ou l'unité d'affichage associée.

1.5 RÉFÉRENCES

- .1 Abréviations and acronymes
 - .1 Dispositif de requête de sortie REX
 - .2 Contact de porte DC
 - .3 Contrôle d'accès de sécurité SAC
 - .4 Système de gestion de la sécurité SMS
 - .5 Système de gestion vidéo VMS

1.6 COORDINATION ET CÉDULE DE TRAVAIL

- .1 Tous les travaux doivent être coordonnés afin de minimiser les perturbations de l'activité continue du bâtiment.
- .2 Réseau LAN pour la sécurité fourni par le bâtiment à l'endroit indiqué à l'étage respectif sur les plans. Les connexions réseau de tous les appareils doivent être basées sur le commutateur réseau sortant du bâtiment et coordonnées avec la sécurité du bâtiment.
- .3 Au fur et à mesure que le système est remis au Représentant du Ministère, les composants et les systèmes du SAC auront des paramètres de programmation logiciels et matériels existants qui devront peut-être être ajustés pendant la construction pour correspondre aux nouvelles normes opérationnelles. Lorsqu'un nouvel équipement sera fourni ou affecté par les travaux du présent contrat, l'entrepreneur travaillera avec le personnel de sécurité du bâtiment pour s'assurer que l'équipement est correctement configuré dans le système à la fin de chaque journée afin de fonctionner au besoin pendant la phase de construction.
- .4 Le réseau local de sécurité du réseau doit être maintenu à l'usage du Représentant du Ministère, y compris le contrôle d'accès de sécurité et les systèmes VMS. Par conséquent, l'entrepreneur doit séquencer les travaux de manière à ce que le chemin critique permette d'achever avec succès tous les éléments dans les délais prévus sans interruption du réseau et / ou des connexions là où cela peut affecter le travail d'autres systèmes.
- .5 Il est de la responsabilité de l'entrepreneur soumissionnaire de coordonner le calendrier des mises à jour de la base de données, de la reprogrammation et de l'installation des communications avec la sécurité du bâtiment, avant la programmation et l'installation du matériel et / ou des logiciels, y compris :
 - .1 Mises à jour et modifications de la connexion réseau sur site, au besoin.
 - .2 Fournir toutes les exigences PoE et adresses IP pour les périphériques IP en cours d'installation.

- .3 Le bruit, la poussière et les fumées de la construction doivent être achevés après les heures où cela interromprait d'autres locataires.
- .6 Les besoins en énergie pour l'alimentation du contrôleur d'accès en vertu de la division 26. L'alimentation doit être fournie par l'alimentation de secours du bâtiment.
- .7 L'entrepreneur soumissionnaire est ultimement responsable de l'intégralité de tous les travaux et composants qui s'y trouvent, afin de fournir un système de contrôle d'accès complet et fonctionnel, même lorsque la pièce ou le travail nécessaire ne sont pas spécifiquement énumérés dans le présent document.

1.7 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- .1 Association nationale de protection des feu (NFPA)
 - .1 CSA 22.1-15
 - .2 NFPA 70, Article 517, Code national électrique
 - .3 NFPA 101, Code de sécurité des personnes
- .2 Associations des industries électriques (EIA)
 - .1 REC 12749, Dispositifs d'alimentation
 - .2 RS 16051, Système de sonorisation
- .3 ANSI/BICSI
 - .1 ANSI/BICSI 007.
- .4 TIA/EIA
 - .1 TIA/EIA-568-version récente
 - .2 TIA/EIA-569-B (et tous addendas associés) Norme relative aux bâtiments commerciaux pour les voies et espaces de télécommunications
 - .3 TIA/EIA-606-B Norme administrative pour l'infrastructure des télécommunications commerciales (remplace CSA T-528-93)

1.8 REFERENCE STANDARDS

- .1 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 CAN/ULC-S319-05. Systèmes de contrôle d'accès électroniques

- .2 Laboratoires des assureurs (UL)
 - .1 UL 294-2013, Norme pour les unités du système de contrôle d'accès.

1.9 SOUMISSIONS

- .1 Fournir les soumissions conformément aux spécifications du projet.
- .2 Dans les deux semaines suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit soumettre des dessins d'atelier, des schémas unifilaires et des données sur les produits.
 - .1 Inclure les fiches techniques du produit indiquant toutes les caractéristiques et options choisies pour les éléments suivants:
 - .1 Cabinets et panneau de contrôle du SAC.
 - .2 Les dispositifs de porte tels que les lecteurs d'identification, les contacts de porte, les dispositifs de requête de sortie et les dispositifs de fin de ligne connexes.
 - .3 Informations sur les licences matérielles et logicielles VMS ainsi que toutes les caméras VMS et l'équipement de soutien (se reporter aux spécifications du système VMS pour plus de détails).
 - .4 Tous les autres appareils fournis dans le cadre de cette section.
 - .2 Soumettre des schémas unifilaires montrant toutes les connexions entre les appareils, y compris tous les principaux composants installés, le câblage requis entre chaque appareil et l'emplacement approximatif dans le bâtiment. Une ligne unique pour montrer les connexions à toutes les postes de travail et aux contrôleurs SAC via des commutateurs réseau sur site, y compris les désignations de port.
 - .3 Soumettre un programme d'équipement fournissant une liste complète de tous les équipements, y compris la marque, le modèle, les options incluses et la quantité d'appareils fournis.
 - .4 Soumettre le calendrier des appareils au format Excel énumérant toutes les entrées, sorties, événements, alarmes et fonctionnalités du système SAC, afin de servir de base aux paramètres du système qui seront testés une fois que le nouveau système sera en place et prêt à être testé.
- .3 Avant le début des travaux sur le site, fournir un calendrier de travail détaillé décrivant chaque étape de l'installation des systèmes de contrôle d'accès et de sécurité VMS, en montrant les livrables de toutes les individus concernées.

-
- .1 Inclure dans l'échéancier les étapes du projet, les matériaux critiques et / ou les dates pour l'achèvement du projet dans les délais.
 - .4 Registres et dessins conformes à l'exécution:
 - .1 Confirmer le format avec Représentant du Ministère avant la préparation des soumissions.
 - .2 Fournir des dessins électroniques au format CAO PSPC, décrivant toutes les conditions de construction.
 - .3 Fournir au Représentant du Ministère trois (3) ensembles de documents tels que construits.
 - .1 Inclure un plan d'étage indiquant l'emplacement de tous les équipements, y compris les dispositifs tels que les commutateurs réseau et les panneaux de contrôle.
 - .2 Inclure les noms d'appareils tels qu'ils sont entrés dans la base de données pour tous les équipements de sécurité connexes.
 - .3 Inclure l'adresse IP et les numéros de port pour tous les périphériques de réseau local associés.
 - .4 Remarque: deux (2) exemplaires en format papier et un (1) exemplaire en format électronique numérisé à inclure avec les manuels d'exploitation et d'entretien électroniques.
 - .5 Inclure un dossier en plastique dans chaque cabinet de commande avec une copie physique de la soumission des manuels d'exploitation et d'entretien pour le contrôleur, y compris le plan d'étage et une représentation unifilaire de tout ce qui est connecté à ce contrôleur. Incluez une copie de la feuille de service avec chaque cabinet pour une annotation future de la maintenance de service effectuée sur chaque cabinet.

1.10 LIVRAISON, STOCKAGE ET MANUTENTION

- .1 Gestion et élimination des déchets: L'entrepreneur est responsable de toute élimination appropriée des déchets et des produits de recyclage et ne peut pas utiliser les poubelles ou les bacs de recyclage sur le site.
- .2 Entreposer et manipuler les matériaux pour s'assurer que leurs exigences de performance ne sont pas affectées par les abrasions, la poussière ou les températures extrêmes.
- .3 Suivre les recommandations du fabricant pour la manipulation et l'entreposage pour s'assurer que leurs exigences de performance ne sont

pas affectées par les abrasions, la poussière ou les températures extrêmes.

- .4 Ne pas amener l'équipement sur le site tant qu'il n'est pas nécessaire à son utilisation et qu'un espace de stockage approprié n'a pas été identifié.
- .5 L'entreposage sur place sera limité de plus l'entrepreneur doit protéger l'équipement entreposé sur place au besoin pour éviter le vol et / ou l'abus.

1.11 GARANTIE

- .1 L'entrepreneur doit remplacer, sans frais pour le Représentant du Ministère, toute pièce fournie et/ou installée par l'entrepreneur en vertu du présent contrat qui pourrait échouer ou se révéler défectueuse pendant la période d'un (1) an, à compter de la date d'achèvement substantiel du système tel qu'accepté par le Représentant du Ministère.
- .2 Le service de garantie doit être fourni par téléphone et sur place en fonction du niveau de préoccupation/événement comme suit:
 - .1 Pour les problèmes non critiques de défaillance du système: le service doit être fourni dans les huit (8) heures par téléphone et sur place dans les vingt-quatre (24) heures, avec résolution du problème dans les deux (2) jours ouvrables.
 - .2 Pour les problèmes de service non critiques: le service doit être fourni dans les deux (2) jours ouvrables avec résolution du problème dans les cinq (5) jours ouvrables.
- .3 Les problèmes non critiques de défaillance du système peuvent inclure, mais ne sont pas nécessairement limités à:
 - .1 Défaillance d'un panneau connecté à la colonne montante de communication ou à une partie de celui-ci.
 - .2 Défaillance de toute caméra de sécurité, porte à accès contrôlé, point de contrôle d'accès et/ou fonction désignée par le Représentant du Ministère.
- .4 Les problèmes de service non critiques peuvent inclure, mais ne sont pas nécessairement limités à:
 - .1 Rapports de défaillance et/ou erreurs erronées dans la colonne montante de communication principale ou dans une partie de celle-ci.
 - .2 Rapports de défaillance et/ou erreurs erronées avec toute porte de sécurité, point de contrôle et/ou fonction tel que désigné par le Représentant du Ministère.
 - .3 Mises à jour logicielles et/ou autres mises à jour qui ne sont pas

nécessaires pour une utilisation immédiate dans le système pour corriger/réparer des problèmes et/ou des pannes de tous types.

- .5 Le service de garantie pour tous les composants de sécurité fournis dans le cadre de ce contrat sera assuré par un seul numéro de contact qui doit être disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année.
- .6 Un registre doit être à la portée de l'entrepreneur sur place avec une page pour chaque appel de service effectué.
 - .1 Tout travail effectué lors d'un appel de service sera noté dans le registre le jour de la visite.
 - .2 Tout problème de service ne sera pas considéré comme résolu tant que le Représentant du Ministère n'aura pas approuvé que la résolution du problème convienne à sa satisfaction.
 - .3 Les travaux d'entretien doivent être revus périodiquement par Représentant du Ministère pour s'assurer que le niveau de service est maintenu et pour résoudre tout problème en suspens de temps à autre.

2 Produits

2.1 ARCHITECTURE OUVERTE

- .1 Tous les composants doivent être d'architecture ouverte et compatibles avec les systèmes existants du bâtiment.

2.2 SYSTÈME

- .1 Le système est déjà en place par le bâtiment. Tous les composants doivent être fournis, installés et configurés sur le système intégré qui utilise un système de gestion de base de données relationnelle unique et standard pour le stockage et la manipulation des données connexes. Le système à cet effet ne comprend pas de serveur avec un système d'exploitation et un logiciel d'application, des terminaux opérateur et administrateur avec un logiciel approprié, des imprimantes sur papier ou des supports de stockage magnétique fixes. Les dispositifs de sécurité doivent communiquer avec les panneaux de terrain via un réseau câblé dédié. Les panneaux de terrain doivent communiquer avec le serveur via un réseau Fast Ethernet 10/100/1000, TCP / IP ou une connexion série (RS-232, RS-485).
- .2 Le système de contrôle d'accès mis en place est conçu pour permettre la croissance et l'évolutivité d'un système bas de gamme ou d'entrée de gamme à un système haut de gamme ou d'entreprise en augmentant la puissance du processeur, la mémoire et la base de données. Le système existant est de nature modulaire, ce qui permet d'étendre facilement les

capacités du système sans nécessiter de changements majeurs dans le fonctionnement du système. Toutes les données définies du système ainsi que les informations historiques doivent être conservées en conséquence.

2.3 SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS

- .1 Nouveau système de contrôle d'accès de sécurité (SAC)
 - .1 L'entrepreneur doit confirmer la version du matériel, des logiciels et des microprogrammes à installer sur place à chaque endroit pour assurer la compatibilité avec les nouvelles opérations et fonctionnalités de l'entreprise du SAC et signaler toute anomalie au Représentant du Ministère avant de publier les dessins d'atelier.
 - .2 Utilisez le réseau local de sécurité fourni pour la connectivité à tous les périphériques IP.
 - .3 Travailler avec la sécurité du bâtiment pour assurer la connectivité au SAC du bâtiment si/au besoin pour permettre au bâtiment de programmer des cartes sur les portes du bâtiment et de visualiser le VMS du bâtiment.

2.4 ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE D'ACCÈS

- .1 Serveur de base de données
 - .1 Fournir toutes les licences de porte du logiciel Feenics Keep Access Control, au besoin pour le fonctionnement et l'intégration du système existant.
- .2 Contrôleurs
 - .1 Le nouveau SMS doit inclure le matériel de contrôleur suivant:
 - .1 Contrôleurs réseau (dernière version)
 - .2 Contrôleurs de porte (dernière version)
 - .2 Confirmer le type et la configuration de tous les contrôleurs concernés sur place dans le cadre de la phase de préparation des dessins d'atelier.

2.5 MATÉRIAUX

- .1 Contrôles, éléments et panneaux du réseau
 - .1 Fournir au besoin: les panneaux d'équipement, les barres d'alimentation CA, le conditionneur de ligne électrique, alimentation du système, boîte de jonction, les panneaux de contrôle de porte, les unités d'activation de porte, le panneau principal de supervision

électronique, les panneaux électroniques de supervision à distance, les connecteurs du système et les câbles du système si nécessaire pour tous les emplacements; les composants clés manquants pour permettre aux nouveaux contrôleurs, postes de travail et / ou serveur de former un système partitionné complet.

- .2 Dispositifs d'alimentation : si nécessaire, conformes à CAN/ULC S318 ou UL 603.
- .3 Connecteurs et commutateurs: si nécessaire, selon ORD C634.
- .1 Fournir, installer et terminer tous le câblage requis dans le conduit fourni par la division 26.
- .4 Critères système de base
 - .1 Lecteurs d'identification
 - .1 Les nouveaux lecteurs d'identification HID RP40 MultiClass avec prise en charge du format Mapleleaf pour les emplacements des portes doivent être fournis par l'entrepreneur pour répondre aux exigences d'emplacement entièrement compatibles avec la sécurité du bâtiment et pour correspondre aux lecteurs de bâtiment existants utilisés.
 - .2 Équipé d'un voyant à DEL à trois états.
 - .3 Capacité de lecture selon les exigences de sécurité existantes du bâtiment (13,56 mHZ iClass SE / SEOS, format 125 kHz Indala MapleLeaf).
 - .4 Interrupteur optique anti-sabotage.
 - .5 Coordonner la livraison des lecteurs d'identification en tant que groupe unique, au besoin, pour chaque emplacement.
 - .2 Identification d'accès
 - .1 Les cartes d'identification d'accès sont fournies par la sécurité du bâtiment et ne sont donc pas nécessaires pour ce projet.
 - .3 Programmation et base de données
 - .1 Fournir tous les paramètres de programmation de l'appareil à saisir par la sécurité du bâtiment.
 - .2 Valider le test dans la base de données avant le téléchargement et le transfert du système pour garantir l'intégrité.
 - .3 Effectuer les correctifs et / ou réparations nécessaires pour que les appareils distants soient opérationnels, installés et

-
- fonctionnels.
- .4 S'assurer que toutes les portes sont programmées pour être opérationnelles et ouvertes pendant quinze (15) secondes chacune avant que l'alarme de porte maintenue ne se déclenche.

 - .4 Langue: français / anglais

 - .5 Fabricant acceptable: sauf approbation contraire du Représentant du Ministère, tous les composants de contrôle d'accès doivent être normalisés et compatibles avec le système existant du bâtiment.
 - .1 Contrôleurs de réseau et de porte
 - .1 Fournir que les nouveaux modules de contrôle de réseau utilisent la dernière version du matériel pour relier le matériel de porte au logiciel de contrôle d'accès via le commutateur PoE réseau fourni par le bâtiment.
 - .2 Fournir, installer et configurer des panneaux de contrôle d'accès de type universel au besoin pour les portes et les points d'entrée/sortie, les contrôleurs devant être en configuration à une ou deux portes, devant être situés dans la pièce respective à l'étage associé selon les emplacements sur les dessins.
 - .3 Les contrôleurs doivent être de type universel et non exclusifs, ce qui leur permet de fonctionner avec plusieurs fabricants de contrôle d'accès. Y compris le système du bâtiment.
 - .4 Tous les contrôleurs doivent être situés et fixés au mur dans leur pièce respective dans des cabinets verrouillés à clé. Les clés ne doivent être en possession que du responsable de la sécurité et du gardien. Tous les cabinets doivent être accessibles avec la même clé.
 - .5 Tous les contrôleurs doivent être équipés de batteries internes pour fournir un minimum de cinquante (50) transactions / quatre (4) heures de batterie de secours pour toutes les opérations de porte et de point.
 - .6 Le Représentant du Ministère doit fournir une alimentation de secours si nécessaire.

 - .2 Cabinet de contrôle
 - .1 Fournir un nouveau cabinet métallique verrouillable pour s'adapter aux modules de contrôleur au besoin.
 - .2 S'assurer que le cabinet est équipé d'un interrupteur anti-

sabotage et que les clés correspondent aux clés utilisées pour les cabinets d'alimentation.

.6 Accessoires du système

.1 Dispositifs d'alimentations

- .1 Opération de sortie à basse tension continue.
- .2 Équipé d'une protection secondaire pour chaque sortie.
- .3 Sorties individuelles pour la connexion des appareils.
- .4 Sortie de panne de courant alternatif.
- .5 Sortie de panne de courant continu et sortie de batterie faible.
- .6 Équipé d'un contact d'autoprotection.
- .7 Cabinet murale avec porte verrouillée comportant deux (2) clés qui sont identiques à tous les autres panneaux de sécurité fournis.
- .8 Tension: 24 volt courant continu ou tel que spécifié pour alimenter l'équipement existant.

.7 Lecteur d'identification et appareils connexes

- .1 Fournir et installer tout le câblage requis au bon fonctionnement des lecteurs d'identification, des contacts de porte, des dispositifs de requête de sortie, des gâches électriques et de l'intégration les opérateurs de porte automatiques aux emplacements des portes conformément aux dessins et aux détails de la porte.
- .2 Terminer tout le câblage à destination et en provenance des contrôleurs d'accès et les dispositifs de contrôle d'accès / de porte associés.
- .3 Fournir, installer et configurer les dispositifs de requête de sortie conformément aux dessins.
- .4 Fournir, installer et configurer le câblage et configurer un total de lecteurs d'identification conformément aux dessins.
- .5 Les lecteurs d'identification doivent être un lecteur d'identification mural sur le côté non sécurisé de la porte avec un avertisseur local qui s'active si la porte est forcée ou si son ouverture prolongée au-delà de vingt (20) secondes.
- .6 Le fonctionnement de la lumière du lecteur doit être rouge pour une porte verrouillée et vert pour une porte déverrouillée ou avec accès autorisé. La fonction d'avertisseur du lecteur doit être désactivée pour un accès valide, mais active pour les alarmes de porte maintenue ouverte pendant l'ouverture de la porte après vingt (20) secondes.
- .7 Fournir, installer et configurer toutes les gâches électriques aux portes, comme indiqué sur les dessins, qui doivent être connectées au système de contrôle d'accès. Diode mauve / pont à installer, si

-
- nécessaire. Configuration de découpe de porte fournie par d'autres et conformément au calendrier de quincaillerie de porte Division 8 associé.
- .8 Fournir, installer et configurer toutes les alimentations électriques requises pour les gâches électriques, au besoin.
 - .9 Fournir, installer et configurer des contacts de porte encastrés au niveau des portes comme indiqué sur les dessins qui doivent être connectées au système de contrôle d'accès.
 - .10 Fournir, installer et configurer le dispositif de requête de sortie aux portes tel qu'indiqué sur les dessins qui doivent être connectées au système de contrôle d'accès.
 - .11 Configurer tous les composants de la porte pour garantir le bon fonctionnement et le signalement de chaque porte. Assurez une identification et un étiquetage appropriés de la porte dans la configuration et la documentation du système.
 - .12 Fournir, installer et configurer des résistances de fin de ligne à tous les points d'entrée de porte associés, au niveau du dispositif de point.
 - .13 Configurer toutes les portes standard du système pendant cinq (5) secondes pour le déverrouillage et quinze (15) secondes supplémentaires pour les maintenir ouvertes.
 - .14 S'assurer que chaque demande d'activation du mouvement du dispositif de sortie ne fait que shunter l'alarme forcée de la porte dans le système et n'active pas la gâche électrique de la porte.
- .8 Programmation et configuration
- .1 Coordonner la programmation des appareils, des groupes d'accès des utilisateurs et de l'horaire associé par le Représentant du Ministère. Coordonner avec le Représentant du Ministère pour fournir la programmation applicable et des exemples de références pour les tests.
 - .2 Coordonner la programmation de tout le matériel pour un signalement d'alarme approprié pour les porte maintenues, forcées et autorisations invalides au poste de travail.
 - .3 Toute la surveillance sur place est assurée par le garde de service sur un poste de travail au poste de sécurité du bâtiment
 - .4 Les exigences mobiles ne sont pas requises et toutes les modifications d'accès (désactivation des lecteurs, déverrouillage des portes, verrouillage d'urgence...) doivent être effectuées par la sécurité du bâtiment.
 - .5 Le point d'accès à l'entrée principale d'aménagement de l'espace pivotant doit être libre d'accès pendant les heures ouvrables.
 - .6 Les points d'accès d'aménagement d'espaces pivotant pour l'accès du personnel nécessitent l'utilisation des identifications à toutes les

heures, à l'exception des heures non ouvrables pour le point d'accès principal.

- .7 La porte intérieure équipée d'un contrôle d'accès nécessite un accès par identification en tout temps.
- .8 Tout l'équipement doit être approuvé CSA.
- .9 Test et mise en service. Coordonner avec le Représentant du Ministère avant la fin de la planification.

2.6 ROUTEUR / COMMUTATEUR RÉSEAU

- .1 Assurer la sécurité du bâtiment dans la pièce respective conformément aux plans.

2.7 SYSTÈME DE GESTION VIDÉO

- .1 Le système VMS en place est basé sur IP et répond aux exigences du bâtiment pour tous les étages concernés. Le système est capable d'évoluer en fonction des besoins futurs, fournit des capacités centralisées de visualisation, de gestion et d'audit. La sécurité du bâtiment permettre de répondre à l'augmentation interne des besoins de stockage pour les nouvelles caméras.
- .2 Fournir toutes les licences de caméra applicables pour le système Avigilon existant.
- .3 Fournir, installer et configurer des caméras dôme varifocales de qualité PoE 4MP vandale pour tous les emplacements indiqués sur les dessins, la résolution de la caméra doit être d'au moins 4MP, au minimum 0,02lux de luminosité avec une capacité de visualisation infrarouge ou supérieure sous-lux, avec un minimum d'une capacité de 20 ips, ainsi qu'un IK08 vandale et une cote environnementale IP65 et une capacité de mémoire de carte interne.
- .4 Vues de la caméra conformément à la vue souhaitée, conformément à la coordination avec le Représentant du Ministère au moment de l'installation.
- .5 Le matériel de montage, au besoin, doit respecter la caméra et les conditions d'application.
- .6 Fournir du CAT6 à chaque emplacement de caméra à partir de la pièce associée conformément aux plans.
- .7 Terminer tout le câblage à destination et en provenance des caméras et le réseau associer.
- .8 Essai et mise en service avec le Représentant du Ministère.

3 **Éxecution****3.1** **GÉNÉRAL**

- .1 Installer le système et les composants conformément aux instructions d'installation écrites du fabricant aux emplacements, hauteurs et surfaces indiqués sur les dessins d'atelier révisés.
- .2 Installer tous les nouveaux dispositifs nécessaires pour supporter le nouveau logiciel, la nouvelle base de données et toutes connections réseau (p. ex. panneaux, système et composants) fixés aux murs, aux plafonds, aux râteliers ou à d'autres infrastructures.
- .3 Installer tout nouveau réseau ou dispositif de soutien (au besoin) dans des endroits accessibles discrets préapprouvés.
- .4 Dissimuler tout conduit et câblage neufs ou déroutés.
- .5 Lorsque de nouveaux appareils sont ajoutés aux emplacements (comme indiqué sur les plans et le calendrier), fournir des appareils compatibles avec le contrôle d'accès par carte, des micrologiciels et des logiciels pour prendre en charge le modèle de serveur et de logiciel existant.
- .6 Fournir un nouvel étiquetage correspondant à la convention d'appellation approuvée lorsque la nouvelle désignation ne correspond pas à l'ancienne. Au minimum, prévoir de nouvelles étiquettes lamacoid et des étiquettes p-touch stick pour chaque cabinet et tableau de commande du SAC, y compris de nouveaux dessins conformes à l'exécution à placer dans chaque cabinet (dans un étui en plastique transparent).
- .7 La période de maintenance supplémentaire ne tient pas compte du coût de la défaillance des équipements en dehors du champ d'application de base des travaux effectués dans le cadre de cet ensemble. Tous les équipements hors du champ d'application doivent être tarifés séparément pour leur remplacement et/ou leur entretien.

3.2 **INSTALLATION:**

- .1 Installer les systèmes et les composants d'accès de sécurité conformément aux normes CAN/ULCS302, CAN/ULCS310, UL 681, UL 1641 et UL 681 pertinentes.
- .2 Installez les composants conformément aux instructions écrites du fabricant pour les emplacements, hauteurs et surfaces indiqués sur les dessins d'atelier examinés.

- .3 Installez des éléments fixés aux murs, aux plafonds ou à d'autres infrastructures.
- .4 Installez les boîtes requises dans des endroits peu visibles et accessibles.
- .5 Cachez les conduits et le câblage.

3.3 VERIFICATION

- .1 Effectuer des inspections de vérification et des essais en présence du Représentant du Ministère.
 - .1 Fournir tous les outils, échelles et équipements nécessaires.
 - .2 S'assurer que les sous-traitants appropriés, les représentants du fabricant et les spécialistes de la sécurité sont présents pour la vérification.
- .2 Mesurer et enregistrer, contrôler (et/ou voix) les niveaux de porteuse de chaque canal du système à chacun des points suivants du système:
 - .1 Dispositifs situés sur les portes et les alarmes.
 - .2 Fonctions du panneau de contrôle d'accès et d'alarme.
 - .3 Entrées et sorties des unités de contrôle électronique de surveillance.
 - .4 Fonction de contrôle et de surveillance du système d'alarme du poste de travail de sécurité.
 - .5 Fonctionnement en cas d'évacuation d'urgence et/ou de contournement.
 - .6 Fonctionnement dans des conditions d'alarme, y compris les situations standard et de verrouillage.
- .3 Installation de caméra:
 - .1 Coordonner la programmation des configurations initiales des caméras avec la sécurité du bâtiment.
 - .2 Appliquer les étiquettes et les désignations selon les instructions, en consultation avec le Représentant du Ministère.
 - .3 Fournir des captures d'écrans de toutes les caméras au Représentant du Ministère pour commentaires et instructions quant à la vue finale, l'angle, le champ de vision, la mise au point et les réglages des conditions d'éclairage, avant la configuration finale et les essais.
 - .4 Ajustez les vues et les autres facteurs affectant la vue finale de la caméra pour répondre aux exigences du Représentant du Ministère.
- .4 Essais de performance
 - .1 Procédure d'essai: effectuer l'essai sur la base du principe "oui ou

non".

- .1 N'effectuer que les ajustements de l'opérateur nécessaires pour montrer une preuve de performance.
- .2 Essais pour démontrer et vérifier que les dispositifs installés sont conformes aux exigences d'installation et les demandes techniques de cette spécification dans les conditions de fonctionnement.
- .3 Les résultats des essais doivent être évalués par le Représentant du Ministère comme étant acceptables ou inacceptables en utilisant les procédures suivantes.

.2 Révision de la documentation

- .1 Cette révision déterminera si les informations fournies sont suffisantes pour répondre aux exigences de cette spécification.
- .2 Fournir pour la révision tous les manuels des composants associés, tels que les dessins installés, les formulaires de pré-essais, les illustrations du cabinet d'équipement et les détails de l'équipement réseau.

.3 Inspection mécanique

- .1 Le Représentant du Ministère et l'entrepreneur doivent visiter toutes les zones, pour s'assurer que tous les dispositifs sont installés en place pour la preuve des essais de performance.
- .2 Faites l'inventaire du système à ce moment. Vérifiez les éléments suivants avant de commencer les tests de preuve de performance:
 - .1 Tous les circuits d'alimentation électrique désignés pour les équipements du système sont correctement étiquetés, câblés, mis en phase, protégés et mis à la terre.
 - .2 Les extrémités des conducteurs sont protégées par un film thermo-rétractable; des cosses audios, des bandes de protection et des blocs perforés sont utilisés.
 - .3 La poussière, les débris, les projections de soudure, etc. sont nettoyés et retirés du site.
 - .4 Tous les équipements sont correctement étiquetés.

-
- .5 Tous les équipements identifiés dans les listes d'équipements du système sont en place et correctement installés.
 - .6 Chaque appareil et chaque méthode de mise à la terre du système sont installés conformément aux instructions du fabricant et à la présente spécification.
- .4 L'entrepreneur doit effectuer tous les essais, fournir tout l'équipement des essais et les dispositifs consommables nécessaires et effectuer tous les travaux nécessaires pour établir les niveaux de performance du système conformément aux spécifications.
- .5 Chaque dispositif doit être soumis à des essais en tant qu'élément fonctionnel du système complet. Toutes les commandes du système doivent être inspectées pour un fonctionnement et une réponse appropriée.
- .6 Les essais doivent démontrer le temps de réponse et le format d'affichage de chaque type différent de capteur d'entrée et de dispositif de commande de sortie. Le temps de réponse doit être mesuré avec le système fonctionnant à pleine capacité. Le fonctionnement de l'ordinateur doit être soumis à des essais avec le fichier de données complet.
- .7 L'entrepreneur doit tenir un registre complet de toutes les inspections et des essais. Une fois les essais du système terminés, une copie des enregistrements du journal doit être soumise dans le cadre de la documentation tels que construit.

3.4 NETTOYAGE

- .1 Laisser le site propre et bien entreposé à la fin de chaque journée de travail
- .2 Tout travail correctif effectué par le gestionnaire de l'immeuble sur place pour nettoyer les débris du projet ou les dégâts laissés pendant la nuit doit être facturé à l'entrepreneur.
- .3 L'entrepreneur ne peut pas utiliser les poubelles sur place pour les déchets et/ou le recyclage du projet et est responsable de prendre tous les déchets/recyclage hors site pour une élimination appropriée.
- .4 À la fin du projet, mais avant l'inspection finale, nettoyer et laisser en bon état tous les composants installés et/ou entretenus dans le cadre de ce contrat.

3.5 PROTECTION

- .1 Assurer une protection physique des dispositifs de détection et des commandes contre la poussière et les dommages de construction afin de garantir de nouveaux systèmes de travail complets lors de l'acceptation finale.

3.6 MAINTENANCE

- .1 Pendant la durée de la période de garantie, l'entrepreneur doit offrir un contrat de soutien afin que les spécialistes du soutien technique puissent résoudre de manière réactive les problèmes du système.
- .2 Dans le cadre de l'entente de la garantie, l'accès aux correctifs et aux mises à jour des versions logicielles doit être fourni et installé sans frais supplémentaires au contrat, ainsi que les mises à jour de la formation si/selon les besoins pour s'adapter aux mises à jour des correctifs logiciels.
- .3 L'entrepreneur doit entretenir le système pendant la période de garantie, y compris tous les entretiens préventifs prévus selon les recommandations du fabricant.
- .4 Dans un délai d'un mois à compter de la date d'expiration de la période de garantie, l'entrepreneur doit effectuer une inspection de garantie, y compris le nettoyage et l'ajustement des composants du système de sécurité fournis en vertu du présent contrat. Fournir un rapport au Représentant du Ministère indiquant l'état de tous les équipements installés.

3.7 FORMATION

- .1 Comme il s'agit d'un ajout à un système existant, aucune formation n'est requise.

FIN DE SECTION

